

22A FILMS – BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2025 (Exercice clos)

1. Bilan Actif

Poste	Brut (EUR)	Amort. & Prov. (EUR)	Net (EUR)
Immobilisations corporelles	8 832	8 832	0
Compte courant d'associé (avance de l'associée)	-	-	1 509,20
Disponibilités (banque Qonto)	-	-	100,00
Total Actif			1 609,20

2. Bilan Passif

Poste	Montant (EUR)
Capital social	1 000
Réserve légale	100
Report à nouveau	-1 509,20
Résultat de l'exercice (perte)	-409,20
Total Passif	1 609,20

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Société : 22A FILMS

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

Capital social : 1 000 euros

SIREN : 534 993 639 – **SIRET** : 534 993 639 00028

Numéro de TVA : FR14534993639

Siège social : 101 rue de Sèvres, Lot 1665, 75006 Paris

Activité (NAF/APE) : 5911C – Production de films pour le cinéma

Dirigeante : Madame Bosiljka SIMONOVIC

Exercice clos le : 30 septembre 2025

Assemblée générale ordinaire annuelle du 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **6 octobre**, à **midi**, l'associée unique de la société 22A FILMS, Madame **Bosiljka SIMONOVIC**, s'est réunie au siège social, conformément aux dispositions légales et statutaires, en qualité de Présidente et d'associée unique.

Elle assume la présidence de la séance et établit le présent procès-verbal.

1. Lecture et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025

L'associée unique reconnaît avoir reçu communication du bilan et du compte de résultat afférents à l'exercice clos le 30 septembre 2025. Après examen, elle constate que :

- Le chiffre d'affaires est nul,
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 409,20 euros (frais bancaires et CFE),
- Le résultat net de l'exercice fait apparaître une perte de 409,20 euros.

2. Approbation des comptes

L'associée unique approuve les comptes annuels tels qu'ils ont été présentés et décharge la Présidente de sa gestion pour l'exercice écoulé.

3. Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter la perte de 409,20 euros au compte courant d'associé, pris en charge par Madame Bosiljka SIMONOVIC.

4. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés à la Présidente pour effectuer le dépôt des comptes au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

5. Clôture de séance

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Paris, le 6 octobre 2025

L'associée unique,
Bosiljka SIMONOVIC

(Signature)

